



## FICHE TECHNIQUE

# BACTERINET CITRON

### DÉTERGENT DÉSINFECTANT TRAITEMENT BACTÉRICIDE ET FONGICIDE DE SURFACES USAGE PROFESSIONNEL

**BACTERINET CITRON** est composé de sels d'ammonium quaternaire, sels alcalins, séquestrant, émulsionnants tensioactifs non ioniques.

Eléments de composition autorisée par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

#### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1020 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: FAIBLEMENT ALCALINE, NON CAUSTIQUE
Tension superficielle	: 31.2 DYNES/CM A 1%
Aspect	: LIMPIDE
PH pur	: 12.5
PH à 1 %	: 10.25
Couleur	: VERT
Ionogénéité	: CATIONIQUE



#### PROPRIETES PRINCIPALES

**BACTERINET CITRON** par son **pouvoir désinfectant** élimine les microorganismes responsables de fermentations malodorantes, odeurs de putréfaction, de mois, etc...

**BACTERINET CITRON** est un **nettoyant désinfectant concentré**, efficace et économique pour les industries agroalimentaires, cuisines, collectivités, professionnels de santé, etc...


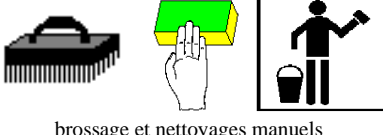
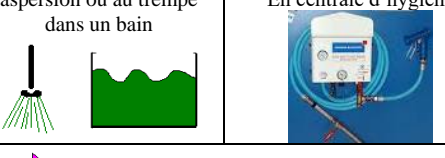
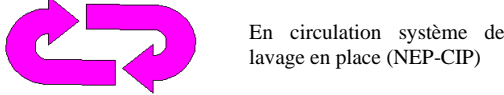


	Norme	Concentration	Germe tests	
<b>Efficacité bactéricide</b>	NF EN 1276 (NL / 04215 /1)	<b>2 %</b> (5 mn) (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 5855
	NF EN 13697 (NL/12055/1)	<b>5 %</b> (5 mn) (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 5855
	NF EN 13697 (NL / 12166 /1 )	<b>0,5 %</b> (15 mn) (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 5855
<b>Efficacité fongicide</b>	NF EN 1650 (NL /07285/1)	<b>5 %</b> (15 mn) (condition de saleté)	<i>Candida albicans</i> IP 4872 <i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire par les nettoyants bactéricides classiques)	
	NF EN 13697 (NL / 12170 /3)	<b>5 %</b> (15 mn) (condition de saleté)	<i>Candida albicans</i> IP 4872 <i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire par les nettoyants bactéricides classiques)	
<b>Efficacité Levuricide</b>	NF EN 13697 (NL / 12170 /1)	<b>0,25 %</b> (15 mn)	<i>Candida albicans</i> IP 4872	
<b>Efficacité Virucide</b>	EN 14476	<b>1 %</b> (15 mn)	Virus enveloppés	

## USAGES ET DOSES HOMOLOGUÉS (AMM)

Locaux de stockage, du matériel de transport et de stockage des P.O.A.	Traitement <b>bactéricide</b>	2 %
Matériel de transport et des locaux destinés à la préparation de la nourriture des animaux domestiques	Traitement <b>bactéricide</b>	2 %
Parois des locaux de stockage des POV en pulvérisation	Traitement <b>bactéricide</b>	2 %
	Traitement <b>fongicide</b>	5 %
Locaux de stockage, matériel de transport, de stockage et de récolte des P.O.V.	Traitement <b>bactéricide</b>	2 %
	Traitement <b>fongicide</b>	5 %
Matériels de laiterie	Traitement <b>bactéricide</b>	2 %

## MODES ET DOSES D'EMPLOI

<p>Pour application en traitement bactéricide selon homologation, diluer dans l'eau à 2 % en v/v à 30 - 35 °c de préférence.</p> <p>1. Débarrasser les surfaces des résidus, déchets d'aliments et ingrédients dans les POA et POV.</p> <p>2. Appliquer selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> par pulvérisation uniforme pour imprégnation des surfaces.</li> <li><input type="checkbox"/> au bain par immersion, trempage ou par brossage des matériels et ustensiles.</li> <li><input type="checkbox"/> par aspersion ou par circulation dans les systèmes de lavage en place (N.E.P., C.I.P.)</li> </ul> <p>3 Dans tous les cas laisser la solution au contact des supports ou surfaces à traiter pendant 5 minutes minimum et terminer par un rinçage complet à l'eau potable.</p>	 <p>pulvérisation haute et basse pression ou canon à mousse</p>
	 <p>brossage et nettoyages manuels</p>
	 <p>aspersion ou au trempé dans un bain</p> <p>En centrale d'hygiène</p>
	 <p>En circulation système de lavage en place (NEP-CIP)</p>

## RECOMMANDATIONS



H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux. « Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau.

Usage biocide TP 4 : 45 g/kg chlorure de didecyl diméthyl ammonium

Contient ALCOOL GRAS ETHOXYLE, CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM, ETHYLENEDIAMINETETRAACÉTATE-DE-TETRASODIUM

-moins de 5% de : agents de surface non ioniques

-désinfectants

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Élimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.

**Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité iso 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.